



Séjours de vacances enfants et adolescents en France et à l'Etranger

Les différents types de séjours (Accueils Collectifs de Mineurs = ACM)

Avec hébergement

*Autres appellations :
Colonies de vacances,
Centres de vacances (CV)*

Nom de l'accueil	Nombre d'enfants	Durée	Conditions spécifiques
Le séjour de vacances	Au moins 7 mineurs	Supérieure à 3 nuits consécutives	
Le séjour court	Au moins 7 mineurs	1 à 3 nuits	En dehors d'une famille
Le séjour spécifique	Au moins 7 mineurs		Mineurs de 6 ans ou plus, Séjour organisé par des personnes morales dont l'objet essentiel est de développer des activités particulières.
Le séjour de vacances dans une famille	2 à 6 mineurs	Au moins 4 nuits consécutives pendant les vacances	Lorsque ce type de séjour est organisé par une personne morale dans plusieurs familles, les conditions d'effectif minimal ne sont pas prises en compte.

Sans hébergement

*Autres appellations :
Centres de loisirs (CLSH)
Centres aérés*

Nom de l'accueil	Nombre d'enfants	Durée	Conditions spécifiques
L'accueil de loisirs	7 à 300 mineurs	Au moins 14 jours consécutifs ou non au cours de la même année sur le temps extrascolaire ou périscolaire pour une durée minimale de deux heures par journée de fonctionnement.	Accueil en dehors d'une famille.
L'accueil de jeunes	7 à 40 mineurs	Au moins 14 jours consécutifs ou non au cours d'une même année	14 ans ou plus, Accueil en dehors d'une famille, Doit répondre à un besoin social particulier explicité dans le projet éducatif.

Avec ou Sans hébergement

Nom de l'accueil	Nombre d'enfants	Durée	Conditions spécifiques
L'accueil de scouts-me.	Au moins 7 mineurs		Organisé par une association dont l'objet est la pratique du scoutisme et bénéficiant de l'agrément national délivré par le ministre chargé de la jeunesse.

Notre site vous présente des séjours avec hébergement uniquement.